



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 17 avril 2024**

SONT PRÉSENTS

- Mmes Isabelle Perreault, mairesse
Isabelle Parent, conseillère
Émilie Boisvert, conseillère
Audrey Boisjoly, conseillère
Sophie Galarneau, conseillère
Michelle Joly, conseillère
- MM Martin Bordeleau, conseiller, maire suppléant
Daniel Arbour, conseiller
Pierre Charbonneau, conseiller
Joé Deslauriers, conseiller
Réjean Gouin, conseiller
Martin Héroux, conseiller
Karl Lacouvé, conseiller
Charles-André Pagé, représentant de Saint-Alphonse-Rodriguez
Sylvain Roberge, conseiller
Raymond Rougeau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de madame Isabelle Perreault

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

- Mmes Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière
Chantal Riopel, adjointe de direction

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-04-036-2024

Le quorum ayant été constaté, il est résolu unanimement que la présente assemblée soit ouverte à 14 h 33.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-04-037-2024

Il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024
4. DOSSIERS
 - 4.1. TNO – Comité consultatif d'urbanisme – Nomination – Décision
 - 4.2. TNO – Signature de l'entente de collecte des encombrants – Autorisation
 - 4.3. Programme d'aide à la voirie locale – Reddition de compte 2023 – Décision
 - 4.4. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Renouvellement du contrat d'hiver du chemin des Cyprès – Décision
5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE
 - 5.1. Aucune
6. LISTES DES COMPTES À PAYER – ADOPTION
7. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 17 avril 2024

8. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION
9. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DÉPÔT
10. VARIA
 - 10.1. Barrage lac à la Galette – Suivi
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024

TNO-04-038-2024

Il est proposé par M. Pierre Charbonneau, appuyé par M. Sylvain Roberge et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 20 mars 2024, comme rédigé.

4. DOSSIERS

4.1. TNO – Comité consultatif d'urbanisme – Nomination – Décision

TNO-04-039-2024

Considérant que l'article 8 du Règlement TNO-39-2010 concernant la constitution d'un Comité consultatif en urbanisme (CCU) en Territoire non organisé fixe le mandat de ses membres à 2 ans;

Considérant que, selon ce même règlement, le CCU est constitué de deux membres nommés au sein du Conseil municipal du TNO et d'un maximum de six membres citoyens;

Considérant que la résolution TNO-11-087-2021 nomme MM. Réjean Gouin, maire de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et Karl Lacouvée, maire de la municipalité de Saint-Zénon;

Considérant que le mandat des membres citoyens du CCU est arrivé à échéance en janvier 2024;

Considérant que parmi les membres dont le mandat est échu, messieurs Jean-Luc Caron, Éric Labelle et Alain Dalphond souhaitent renouveler leur mandat au sein du CCU;

Considérant qu'un appel de candidatures a été publié le 20 mars 2024 afin de pourvoir les postes vacants;

Considérant que deux candidatures ont été reçues;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par Mme Michelle Joly et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie nomme les membres résidents permanent ou saisonnier suivants au sein de son Comité consultatif en urbanisme pour une période de 2 ans :

- M. Jean-Luc Caron
- M. Éric Labelle
- M. Alain Dalphond
- M. Roger Dubois

4.2. TNO – Signature de l'entente de collecte des encombrants – Autorisation

TNO-04-040-2024

Considérant que des conteneurs sont installés à l'écocentre de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints afin de desservir les résidents et villégiateurs du nord du territoire non organisé (TNO) de la MRC de Matawinie;

Considérant que bien que ces conteneurs soient destinés seulement aux déchets et aux matières recyclables, des dépôts d'encombrants et de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) sont fréquemment observés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 17 avril 2024

Considérant que la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints accepte le dépôt des matières ci-haut énumérées provenant des résidents et villégiateurs du TNO à son écocentre, par le biais d'un service payant;

Considérant que l'administration du TNO désire offrir en 2024 une collecte gratuite d'encombrants et de résidus CRD à ses résidents et villégiateurs, le 8 septembre 2024;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Daniel Arbour et résolu unanimement que le Conseil municipal du territoire non organisé de la MRC autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente 2024 relative aux services de collecte ponctuelle des encombrants et des résidus de construction-rénovation-démolition à l'écocentre de Saint-Michel-des-Saints pour le territoire non organisé de la Municipalité régionale de comté de Matawinie.

M. Joé Deslauriers quitte à la séance

4.3. Programme d'aide à la voirie locale – Reddition de compte 2023 – Décision

TNO-04-041-2024

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a versé au territoire non organisé (TNO) de la MRC de Matawinie une aide financière de 81 376 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

Considérant que l'aide financière distribuée au Territoire non organisé (TNO) de la MRC de Matawinie vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe au TNO;

Considérant que des travaux totalisant 103 160,88 \$ ont été effectués en 2023 sur les routes locales 1 et 2 du TNO de la MRC de Matawinie;

Considérant que les travaux d'entretien d'été totalisent 54 104,34 \$, ce qui représente les 2/3 de l'aide financière accordée;

Considérant que la reddition de comptes de ce programme est intégrée au rapport financier 2023;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie atteste de l'utilisation de l'aide financière visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe au TNO, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale — Volet entretien.

M. Joé Deslauriers se joint à la séance

4.4. Ministère des Transports et de la Mobilité durable — Renouvellement du contrat d'hiver du chemin des Cyprès – Décision

TNO-04-042-2024

Considérant qu'une portion de 3,238 km du chemin des Cyprès situé sur le territoire non organisé (TNO) de la MRC de Matawinie est sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

Considérant le projet de contrat du MTMD relativement à l'offre d'une compensation financière annuelle de 15 972 \$ pour les années 2025 à 2027 au TNO de la MRC de Matawinie couvrant tous les frais encourus pour l'exécution des travaux d'entretien hivernal de cette portion du chemin des Cyprès;

En conséquence, il est proposé par M. Karl Lacouvée, appuyé par M. Sylvain Roberge et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie :

- Accepte la compensation financière proposée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du dossier No 8806-21-4911 en compensation de l'entretien hivernal d'une section de 3,238 km du chemin des Cyprès pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;
- Autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente afin de donner effet à la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 17 avril 2024

5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

5.1. Aucune

6. LISTE DES COMPTES À PAYER – ADOPTION

TNO-04-043-2024

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant total de 62 428,88 \$ en date du 9 avril 2024;

En conséquence, il est proposé Mme Michelle Joly, appuyée par M. Charles-André Pagé et résolu unanimement d'approuver la liste déposée et d'en autoriser le paiement auprès des fournisseurs.

La liste est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

7. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

La liste des engagements est déposée :

Engagements au 9 avril 2024, nos 24-000034 à 24-000041, 8 pour un montant total de 138 092,29 \$.

8. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION

TNO-04-044-2024

Il est proposé par M. Daniel Arbour, appuyé par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement d'approuver la liste des déboursés telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière et annexée au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

9. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DÉPÔT

La liste complète des virements budgétaires autorisés par la directrice générale et greffière-trésorière est déposée aux élus.

10. VARIA

10.1. Barrage lac à la Galette – Suivi

La directrice générale et greffière-trésorière présente un résumé de la rencontre d'information qui a eu lieu le 9 mars 2024 et précise au Conseil municipal du TNO les prochaines étapes en vue de la réalisation des travaux de réfection du barrage lac à la Galette.

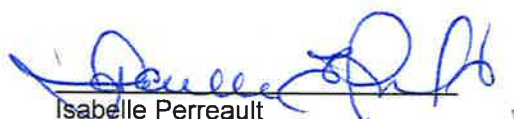
11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-04-045-2024

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Joé Deslauriers et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé soit levée à 14 h 42.


Édith Gravel
Directrice générale et
greffière-trésorière


Isabelle Perreault
Mairesse